

**Séance du Conseil de Ville du 26.09.2022**  
**Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions**  
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

**Développement de la motion interpartis**

**5.08/22**

**"Organiser les autorisations de parcage en ville"**

Auteur	M. Pierre Chételat		
But visé	<ul style="list-style-type: none"><li>La motion demande au Conseil communal de définir la procédure d'attribution des autorisations de parcage en ville et le mode de gestion détaillé. Dans un premier temps, le Conseil communal a la possibilité d'établir et de mettre en œuvre rapidement une directive qui sera testée et si nécessaire adaptée avant d'être présentée sous la forme d'un règlement au Conseil de Ville.</li></ul>		
Préavis du Conseil communal	<b>Acceptée</b>	<del>Refusée</del>	<del>Transformée en postulat</del>
Motifs	<p>Le Conseil communal partage les préoccupations du motionnaire et des signataires de cette intervention. Les services communaux concernés ont d'ailleurs déjà débuté leurs travaux afin de proposer une directive à l'Exécutif delémontain. Cette dernière, une fois validée, sera effectivement testée et adaptée si besoin. Elle sera mise en application en début d'année 2023.</p> <p>En finalité, il restera à déterminer s'il sera nécessaire ou non d'établir un règlement ou de garder uniquement la directive (compétence du législatif ou de l'exécutif).</p>		